

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 21
- votants : 24

L'an deux mille vingt-six le 2 du mois de février à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Dates de convocation : 27/01/2026

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, GENOUD Monique, DOMBRAT Philippe, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, TROLLET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(S) EXCUSES : SOURISSE Claire a donné procuration à REAL-LEFAY Sandra, MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, FAVRAT Magali a donné procuration à TARDY Colette, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : REAL-LEFAY Sandra

D2026_020202

OBJET : Demande d'aide auprès de la Région pour la réalisation d'une coupe à câble et la commercialisation des bois

Rapporteur : Olivier JACQUIER

Par délibération n°D2025_120823 du 8 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'ajout de la coupe de la parcelle 1 à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier, concernant la récolte de chênes dépérissant et l'aide à l'installation de régénération naturelle.

Relativement à ce projet d'exploitation forestière par câble des chênes issus de la parcelle 1 de la forêt communale, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter, dans le cadre de la politique de soutien aux investissements forêt / filières bois de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une aide au titre du dispositif « Maintenir une exploitation par câble forestier ».

L'aide publique étant de 17 € /mètre de câble déroulé, la coupe par câble-mât dans la parcelle 1 de la forêt communale nécessitant de mettre en place 3 lignes de câble pour une longueur totale déroulée de 1130 m répartie comme suit :

- Ligne 1 : 390 m
- Ligne 2 : 380 m
- Ligne 3 : 360 m

Soit un total de : 1130 mètres de câble x 17 € = 19 210 euros.

Le montant de la dépense prévisionnelle pour l'exploitation de ladite parcelle de bois étant estimé à 41 454 HT et l'aide étant limitée à 40% de cette dépense, l'aide sollicitée est donc d'un montant de **16 581,60 €** (40% x 41454 €).

- D'attester que la commune relève du régime de TVA suivant : régime simplifié agricole
- D'attester que la forêt est certifiée PEFC et est en attente du nouveau certificat
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- D'autoriser le commencement des travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Le Conseil Municipal, avec 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Alain GROSS, Sandra REAL-LEFAY),

DECIDE

- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter, dans le cadre de la politique de soutien aux investissements forêt / filières bois de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une aide du dispositif « Maintenir une exploitation par câble forestier », suivant les conditions citées ci-dessus
- D'attester que la commune relève du régime de TVA suivant : régime simplifié agricole
- D'attester que la forêt est certifiée PEFC et est en attente du nouveau certificat
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- D'autoriser le commencement des travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER



La secrétaire,

Sandra REAL-LEFAY